

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, M. Thimoté Deprele, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Secrétaire de séance : Georges Montel

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2016.

Informations

Mandatement des dépenses supérieures à 500 € :

Investissement

Latitude : acompte dossier PLU 5 460 € - La Poste : numérotation des voies 3 743,40 € - Avanti Sport : panneaux de baby basket 2 133,12 € - Bernard Colombat : établissement d'une déclaration préalable 768 € - Breda Frères : peinture et sols classe Cm1-Cm2 7 623,12 €.

Fonctionnement

Suez : consommation des bâtiments communaux 4 807,06 € - Edf collectivités : consommation des bâtiments communaux 3 470,94 € - Plattard Négoce : gazon synthétique cimetièrre du bourg 1 315,12 € - Fournitures scolaires 1 086,63 € - BNP Paribas : location + maintenance photocopieurs 4^{ème} trimestre 1 657,20 € - L'Art de Fer : fabrication de 2 rampes pont Grange Barjot 1 150 € - Ultiservice : nettoyage de l'espace loisirs bal vendange 504 € - SEB : divers travaux école 904,67 € - Sandelion : rouleau épareuse 1 580,33 € - Maître Leimacher : frais notaire échange terrain Gadoud/commune 650,20 € - Trésorerie : taxe foncière 5 088 € - Sdis : contribution 4^{ème} trimestre 4 507 € - CCAS : Colis des aînés 1 800 €.

Personnel

Estelle Poncet, remplacement de Christiane Lagneau, atsem, du 23 septembre au 19 décembre 2016, 35h.

Valérie Barraud, remplacement Christèle Lespinasse, agent d'entretien, le 15 septembre 2016, 5/35^{ème}

Valérie Barraud, remplacement Christèle Lespinasse, agent d'entretien, du 19 septembre au 25 septembre 2016, 12,5/35^{ème}

Valérie Barraud, remplacement Christèle Lespinasse, agent d'entretien, du 3 octobre au 13 novembre 2016, 13/35^{ème}

Valérie Barraud, accroissement temporaire d'activité, du 14 novembre au 20 novembre 2016, 13/35^{ème}.

Autres informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- D'un courrier de remerciement de l'amicale des donneurs de sang de Beaujeu pour la subvention qui leur a été accordée.
- D'un courrier de remerciement de Beaujolais Basket pour la mise en place des panneaux de baby basket.
- Que les vœux du personnel auront lieu le lundi 19 décembre à 18h00 en mairie.
- Qu'il a participé à une réunion organisée par la Région avec Laurent Wauquiez pour les demandes de subventions des communes rurales, subventions qui pourraient s'élever à hauteur de 40%. Tous les travaux sont subventionables, sauf les travaux de voirie, d'eau et d'assainissement.
- Qu'il a participé à une réunion organisée par la Région à Theizé sur le Plan Beaujolais. 5 millions d'euros vont être débloqués pour l'agriculture et la viticulture.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Françoise Coquillion adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour la parcelle 079 AM 102, « Résidence de la Place à la Chapelière ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour les parcelles AK 267 et AK 276, « La Grange Charton ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Centre de Gestion du Rhône

Assistance juridique – Participation 2017

Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la proposition d'avenant à la convention d'adhésion au service juridique du Centre de Gestion du Rhône, avenant établi pour la revalorisation de la participation financière.

Le coût de la participation pour l'année 2017 s'élève à 945 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service assistance juridique du Centre de Gestion du Rhône pour l'année 2017, pour une contribution de 945 €. Précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondante.

Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative avec le CDG 69

Monsieur le Maire explique :

- Que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Régnié-Durette des charges financières, par nature imprévisibles,
- Que pour se prémunir contre ces risques, la commune de Régnié-Durette a la possibilité de souscrire un contrat assurance,
- Que le Centre de Gestion du Rhône et la Métropole de Lyon proposent un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département,
- Qu'il a été, par délibération du 26 mai 2016 demandé au cdg69 de mener pour son compte la procédure concurrentielle avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance d'une durée de quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux, et d'en confier la gestion administrative au cdg69 par le biais d'une convention moyennant une participation pour la gestion administrative des dossiers,
- Que les conditions proposées à la commune de Régnié-Durette à l'issue de cette négociation sont satisfaisantes.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26 alinéa 2,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour les comptes des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 25,

Vu la délibération du cdg69 n° 2016-25 du 20 juin 2016 approuvant le projet de convention de gestion administrative du contrat d'assurance des risques statutaires et fixant le montant de la participation due au cdg69 dans le cadre de la gestion administrative des dossiers.

Vu la délibération du cdg69 n° 2016-12 du 4 avril 2016 engageant une procédure concurrentielle avec négociation en vue de la souscription de contrats d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2016 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat d'assurance groupe que le cdg69 a lancé.

Approuve les taux de prestations négociés pour la commune de Régnié-Durette par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe.

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat-cadre d'assurance groupe jusqu'au 31 décembre 2020 pour garantir la commune de Régnié-Durette contre les risques financiers liés au régime de protection sociale dans les conditions suivantes :

Catégorie de personnel assurée : fonctionnaires titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

Les risques garantis : maladie ordinaire, décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité, adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

Franchise : en arrêt maladie ordinaire de 15 jours par arrêt.

Taux de cotisation : 5,55%

Prend acte que les frais du cdg69, qui s'élève à 0,27 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés. Et à cette fin, autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le contrat-cadre assurance groupe et tout avenant éventuel. Prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-cadre chaque année à la date anniversaire, sous réserve du délai de préavis de 4 mois.

Finances

SPA convention 2017

Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des chiens trouvés ou errants sur la commune. Il précise que cette convention ne comprend aucun transport, aucune capture pour la prise en charge initiale. Le coût est de 0,30 € par habitant et par an, comprenant uniquement la prise en charge des animaux à la SPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de convention avec la SPA pour la prise en charge des chiens trouvés ou errants sur la commune, au refuge de Saint Jean d'Ardières. Accepte le montant de la redevance annuelle qui s'élève à 0,30 € par habitant pour l'année 2017. Précise que les crédits seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2017. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décisions modificatives – Virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour l'achat de la balayeuse désherbeuse.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 60633 <i>Fourniture de voirie</i>	- 516 €	
Compte 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	+ 516 €	
Investissement		
Compte 021 <i>Virement à la section de fonctionnement</i>		+ 516 €
Compte 2188 <i>Autres immo corporelle</i> Opération 967 Divers voirie	+516 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Cyberespace : uniformisation des tarifs atelier informatique

Annick Desplace, responsable de la commission cyberespace, explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs pour les différents ateliers informatique. Elle propose au conseil que le tarif passe à 6 € les 2 heures pour tous les ateliers, tarif applicable au 1^{er} décembre 2016. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le tarif de 6 € les 2 heures pour tous les ateliers informatique. Dit que ce tarif sera applicable au 1^{er} décembre 2016.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel informe le conseil :

- Que les travaux de la cantine débiteront fin novembre.
- Qu'il rencontrera Mme Levy du Syder, dans le cadre de la transition énergétique avec la CCSB, pour l'ancienne école de Durette. Des travaux importants sur l'isolation et le doublage des combles et des murs, le suivi de la toiture, l'électricité, la plomberie et les sols sont à prévoir.
- Que les tuiles du toit entre la mairie et l'école sont poreuses.
- Qu'il avait demandé à un artisan de refaire l'abergement de la cheminée de l'auberge. Ces travaux n'ont pas été effectués car le toit est à ressuir.
- Qu'il lui est signalé une gouttière à l'église coté monument aux morts et sur le bâtiment de la maison Chervet, impasse de l'abattoir.

Il souhaiterait par ailleurs qu'un contrat soit passé avec un couvreur professionnel pour le suivi et le nettoyage des noues et chéneaux de l'église.

Concernant l'école, il a été recensé divers travaux : peinture hall de la garderie, les 2 couloirs d'entrée, le carrelage d'un des couloirs qui s'affaisse, le mur du préau couvert bouché avec des moellons.

Commission communication

Annie Coperet informe le conseil que le Pêlé-Mêlé devra être distribué avant le 3 décembre.

2 permanences auront lieu les 3 et 10 décembre de 9h00 à 11h00 en mairie pour consulter les projets de dénomination des voies communales. Les conseillers présents lors de ces permanences prendront, par écrit, toutes les remarques des habitants. Par la suite, les noms des rues devront être approuvés en conseil municipal.

Un flyer de la CCSB sur le changement de jour du ramassage des ordures ménagères ainsi que les nouveaux horaires des déchetteries, sera distribué en même temps que le Pêlé-Mêlé.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil que la réunion du calendrier des fêtes aura lieu le lundi 5 décembre à 20h30 à la Maison Associative.

Qu'il y a eu un problème de ménage après la manifestation du Raid Bleu. L'agent d'entretien étant en arrêt maladie, le terrain n'a pas pu être nettoyé avant le samedi. Beaujolais Basket et le tennis en ont fait la remarque. Une formation des agents techniques sera à prévoir prochainement sur le fonctionnement de l'auto-laveuse, pour éviter ces désagréments.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil qu'après la commémoration du 5 décembre 2016 pour les anciens combattants et prisonniers de la Guerre d'Algérie, un vin d'honneur offert par la municipalité, sera servi à la salle des fêtes.

Pour la distribution du colis des aînés, chaque personne repartira avec son sac de gourmandise.

Commission cyberspace

Annick Desplace informe le conseil qu'au prochain conseil municipal, elle fera un point sur l'année.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil qu'une rencontre a eu lieu avec les parents de certains enfants pour les problèmes de comportement rencontrés. Elle trouve important de préciser que le comportement de ces enfants s'est nettement amélioré.

Commission voirie

Patrick Favre informe le conseil que :

- la balayeuse va être commandée prochainement.
- qu'il a rencontré la société Eiffage pour le chiffrage de la réfection de l'allée centrale ainsi que les 2 allées latérales au cimetière du bourg. Il faudra par la suite choisir la couleur de l'enduit. La préparation en amont sera faite par les employés communaux, un réseau de récupération et d'évacuation d'eau pluviale sera tiré depuis le portail jusqu'au bas du cimetière.
- qu'il a eu une remarque suite à la cérémonie du 11 novembre sur l'implantation des buis sur le « Carré des Poilus ».
- qu'il a eu beaucoup de remarques positives sur la propreté du cimetière.

Annie coperet, informe le conseil que des poubelles de tris seront placées à l'intérieur du cimetière pour remplacer les bacs extérieurs.

Commission urbanisme

Françoise Coquillion informe le conseil municipal :

- que les dossiers du PLU ont été envoyés aux personnes publiques associées.
- que la commission devra préparer l'enquête publique dès que le commissaire enquêteur sera nommé, pour l'ajustement de certains points et peut être mettre en place un nuancier.
- qu'elle participera à la commission aménagement du territoire à la CCSB mardi 29 novembre.
- que les documents du PLU sont en train d'être mis en ligne sur le site de la commune, mais que cela demande beaucoup de travail.

Commission finances

Jany Cancela informe le conseil municipal :

- qu'il est en train de constituer le dossier de demande de dérogation ERP pour le caveau.
- que le dossier accessibilité de la commune a bien été reçu par les services de la Préfecture, mais qu'il manque certains éléments qui seront envoyés prochainement.
- qu'une commission a eu lieu le 7 novembre pour faire un point budgétaire sur l'année 2016 : budget conforme aux prévisions, mais les investissements importants qui s'annoncent pour 2017 devront faire l'objet d'une grande attention quant aux choix et priorités à donner.

Commission intercommunale

Sybémol

Anne-Marie Fuet informe le conseil qu'elle a assisté à une réunion le 2 novembre, et regrette l'absence involontaire de Thimoté Deprèle suite à un changement de date dont il n'a pas eu connaissance. Cette année, l'école de musique compte 135 élèves, et rencontre des difficultés pour recruter des intervenants. Depuis septembre, un partenariat est en place avec l'école de musique Popy de Belleville. Plusieurs projets sont en cours : heure musicale des élèves en avril, balade musicale en juin au musée de St Romain en Gal en juin, concert avec les amis de l'orgue à l'église de Beaujeu ...tous les détails de ces manifestations sont sur le site internet : <http://ecolemusiquesybemol.free.fr>.

La présidente Madame Beaudet, regrette le peu de représentants du Beaujolais au conseil d'administration de la fédération musicale du Rhône et incite toute personne intéressée à se manifester.

Questions diverses

Monsieur le Maire souhaiterait que le jour du conseil municipal soit déplacé au lundi car les réunions de la CCSB sont programmées le jeudi. Le prochain conseil dont la date n'est pas encore fixée aura lieu en décembre.

Monsieur le Maire propose aux conseillers une invitation + repas pour 2 personnes à l'assemblée générale de l'ASA Beaujolais qui aura lieu le 10 décembre. Un conseiller représentera la commune.

Monsieur le Maire propose aux conseillers une invitation pour l'inauguration du nouveau collège privé de Saint Jean d'Ardières le 2 décembre.

Un conseiller revient sur le problème des boîtes aux lettres et des poubelles qui restent sur les trottoirs. Pour les boîtes aux lettres, la commune est toujours en attente d'information de la poste. Pour les poubelles, un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

Il a été signalé que des voitures restaient stationnées sur les arrêts minutes entraînant des désagréments pour les commerçants. Un mot sera déposé sur ces voitures.

Une conseillère souhaiterait savoir si la banque réfrigérée du multiservices stockée dans la cuisine de l'espace loisirs a été vendue. A ce jour, cette banque est toujours stockée, et sera éventuellement mise en vente auprès des différentes communes de la CCSB.

Un conseiller ne trouve pas normal que la commune n'ait pas été représentée lors du 30^{ème} anniversaire du Raid Bleu. Il considère que sur les 15 personnes présentes autour de la table, 1 personne aurait pu s'y rendre. Monsieur le Maire répond que l'invitation, reçue tardivement, a été proposée à plusieurs conseillers tous indisponibles en cette période de Toussaint.

Un conseiller interpellé par les résidents du chemin de la Place souhaiterait savoir si une date est prévue pour l'enlèvement des anciens poteaux edf et le comblement des trous occasionnés. A ce jour, aucune réponse ne peut lui être apportée.

Une conseillère fait remarquer que, si elle comprend la décision d'arrêter la distribution des comptes-rendus de conseil municipal, elle regrette cet état de fait étant donné que le dernier compte-rendu était en grande partie consacré à l'arrêt du PLU. Monsieur le Maire, lui répond que c'est dans un souci d'économie comme écrit dans le Pêlé-Mêle qu'il approuve et soutient la décision prise par la commission communication.

La séance est levée à 21h45